

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 507

Artikel: Prendre le fédéralisme au sérieux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016564>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 507. 5 juillet 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
Jean-Daniel Delley

Prendre le fédéralisme au sérieux

Crise de l'énergie. On le sait, en cas de pénurie la Confédération tient prêt dans ses tiroirs un arrêté dérogeant à la Constitution. Pour l'instant, elle observe, impuissante, dans l'attente d'une compétence qui lui sera concédée au mieux dans quatre à six ans. Pas question donc d'une politique de l'énergie digne de ce nom. Berne prodigue des conseils, envoie des circulaires aux cantons et pauvre des plans d'urgence.

Et les cantons, souverains en la matière? Ils prennent leur temps, pour le moins; le réveil est difficile: Genève timidement a fait un premier pas, Vaud est déjà plus décidé, Berne, après Bâle-Ville, veut adopter une législation globale. C'est peu quand on sait l'éventail des actions possibles et concrètes au niveau cantonal et communal. Gageons que les moins actifs aujourd'hui ne seront pas les derniers demain à crier au viol du fédéralisme quand la nouvelle compétence fédérale sera en discussion.

Finances publiques. La Confédération a de la peine à nouer les deux bouts, alors que les cantons, dans l'ensemble, se portent bien; certains d'entre eux ont même diminué leurs impôts. M. Chevallaz, qui ne manque pas une occasion d'affirmer ses convictions fédéralistes, a déjà annoncé la couleur; sa solution: celle des vases communicants; le trop plein financier des cantons dans l'escarcelle de la Confédération. Logique élémentaire. Avec comme résultat final des difficultés accrues pour les cantons dans l'accomplissement de leurs tâches et à l'horizon de nouveaux transferts de pouvoirs à la Confédération.

Si nous nous décidions à prendre le fédéralisme au sérieux, ces deux problèmes — énergie et finances — mais beaucoup d'autres également,

pourraient trouver des solutions durables. Il apparaît clairement aujourd'hui que les tâches dévolues aux collectivités ne peuvent plus être accomplies isolément; la politique de l'énergie passe nécessairement par une action conjointe de la Confédération et des cantons. L'impasse financière de la Confédération pourrait être la contrainte qui nous incite à réexaminer la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et surtout le fonctionnement des rapports entre ces deux niveaux de pouvoir.

Le projet de nouvelle Constitution, soumis à consultation l'an passé, propose des solutions dans ce sens: une Constitution ouverte, c'est-à-dire qui fixe les grandes lignes de l'action collective et renonce à codifier tous les détails; une Constitution qui reconnaît clairement les responsabilités respectives de la Confédération et des cantons sans pour autant paralyser les possibilités d'agir de l'un et l'autre niveaux; des procédures démocratiques propres à prévenir une centralisation inutile.

Certes, le projet n'est pas parfait, il appelle un débat. Quelle a été la réaction des fédéralistes patentés? Ils ne sont même pas entrés en matière, ils ont crié à la mort du fédéralisme. Voyez les radicaux suisses: ils n'ont d'autre réponse que la solution de 1848, la réponse du passé. Ce qui n'empêche pas leur groupe parlementaire de proposer de rogner la part des cantons pour équilibrer le budget fédéral! Ces fédéralistes-là nous ne les prenons plus au sérieux. Par inconscience ou par duplicité, ils font le jeu de la centralisation. Brandir le principe du siècle passé — tous les pouvoirs aux cantons et par exception quelques pouvoirs à la Confédération — sans vouloir réaménager les rapports entre les collectivités de différents niveaux, c'est favoriser l'action de l'Etat central et de ses gros sabots, c'est surtout laisser le champ libre aux pouvoirs privés — grandes entreprises, banques multinationales — qui nous imposent leurs choix, leur planification. Dans les deux cas les citoyens et les collectivités locales sont perdants.